

AVOINE D'HIVER

Nouvelles Variétés proposées à l'inscription sur la Liste A du Catalogue Officiel Français

RESULTATS DE VALEUR AGRONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE OBTENUS DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION DU CTPS

NATURE DES ELEMENTS FOURNIS

Dans ce document, vous trouverez la liste des **variétés proposées à l'inscription sur la liste A** du catalogue officiel français¹ à la date de parution du document et les principaux résultats VATE (Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale) obtenus lors des examens d'inscription.

Cette proposition d'inscription émane du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées (CTPS), comité composé d'experts nommés par le Ministère chargé de l'Agriculture et issus des différentes familles professionnelles : recherche publique, sélectionneurs, producteurs de semences, instituts techniques agricoles, agriculteurs, industriels, consommateurs...

L'inscription des variétés sera actée par la publication au Journal Officiel d'un arrêté du Ministère chargé de l'Agriculture.

Ces variétés ont été évaluées au sein du réseau du CTPS, réseau géré par le Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés et des Semences (GEVES) et auquel participent l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), les obtenteurs en particulier les membres de l'Union Française des Semenciers (UFS), les Instituts Techniques, le GEVES, des coopératives et négoce agricoles ainsi que d'autres acteurs des filières.

Pour être proposée à l'inscription, une variété nouvelle doit répondre aux règles de décision formalisées dans les règlements techniques d'inscription. Ces règles visent à inscrire des variétés apportant un progrès par rapport à celles actuellement disponibles sur le marché.

Les variétés présentées dans ce document ont été jugées selon le règlement technique en vigueur l'année du dépôt de la demande d'inscription, soit l'année correspondant à la première année des résultats figurant dans les tableaux ci-après.

Les résultats figurant ci-après reflètent les conditions agroclimatiques des années considérées. Pour d'autres années et d'autres conditions de production, ils seraient ou pourraient être sensiblement différents. Pour les résistances vis-à-vis des maladies, les résultats ne peuvent s'appliquer que pour les races et conditions d'infestation des maladies prises en compte à l'époque des tests.

L'ensemble des résultats qui figurent dans la présente publication ne peut servir de garantie de résultat.

Ces données, acquises lors des essais conduits pour l'inscription, seront précisées ou actualisées par les études de post-inscription réalisées en particulier par les Instituts Techniques Agricoles (ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia, ITB, ITAB).

* * *

Toute reprise de ces données pour publication doit clairement indiquer :

- qu'elles ont été obtenues dans le cadre de l'expérimentation du CTPS,
- leur source en faisant figurer « **Source CTPS/GEVES** » (*notamment sur les tableaux ou figures dans lesquels les résultats sont repris*),
- leur caractère dépendant des conditions et années d'expérimentation,
- ainsi que, le cas échéant, la nature du recalcul effectué à partir des données CTPS/GEVES.

¹ Les variétés de la liste A peuvent être multipliées et commercialisées en France et, après accès au Catalogue Commun des variétés des espèces agricoles, dans les autres pays de l'Union Européenne.

Sommaire

Les nouvelles variétés.....	4
Liste des nouvelles variétés proposées à l'inscription sur la liste A du catalogue officiel	5
Coordonnées des mainteneurs ou de leurs représentants pour la France.....	5
Synthèse des résultats de Valeur Agronomique Technologique et Environnementale	6
Epreuves VATE : dispositif expérimental et règles d'admission	7
Essais d'inscription et de post-inscription d'Avoine d'hiver	8
Essais bioagresseurs et autres facteurs de régularité du rendement.....	9
Légendes	9
Caractéristiques des nouvelles variétés d'Avoine d'Hiver	10
Résultats	11
Annexe : Résumé des règles d'inscription VATE.....	14

Les nouvelles variétés

Liste des nouvelles variétés proposées à l'inscription sur la liste A du catalogue officiel

Espèce	Type	Dénomination	Référence obtenteur	Obtenteur	Mainteneur	Demande
Avoine d'hiver	Lignée	RGT Black Haras	RVQ10389	RAGT 2n (FR)	RAGT 2n (FR)	4060553

Coordonnées des mainteneurs ou de leurs représentants pour la France

Mainteneur	Pays	Représentant	Adresse	CP	Commune	Pays
RAGT 2n	FR		Rue Emile Singla - Site de Bourran BP 3336	12033	RODEZ CEDEX 09	FR

Synthèse des résultats de Valeur Agronomique Technologique et Environnementale

Epreuves VATE : dispositif expérimental et règles d'admission

La décision d'admission VATE est prise en considérant l'ensemble des caractéristiques importantes de la variété pour la filière. Une variété est inscrite si son rendement moyen exprimé par rapport à des témoins et obtenu durant les 2 années d'évaluation est supérieur ou égal à un seuil déterminé par la classe de qualité technologique à laquelle elle appartient et son comportement vis-à-vis des bioagresseurs et autres facteurs de régularité du rendement. En Avoine, le rendement moyen considéré pour la cotation est celui en obtenu en conditions non traitées fongicides.

Tous les éléments relatifs aux règles d'inscription sont présentés au sein du [Règlement Technique d'Examen](#) disponible sur le site du GEVES.

Les variétés sont évaluées au sein d'un réseau d'essais multipartites auquel participent le GEVES, l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), l'UFS (Union Française des Semenciers), Arvalis - Institut du Végétal, des coopératives et négoce agricoles ainsi que d'autres acteurs de la filière. Les sites expérimentaux choisis cherchent à être représentatifs des zones de culture de l'avoine d'hiver.

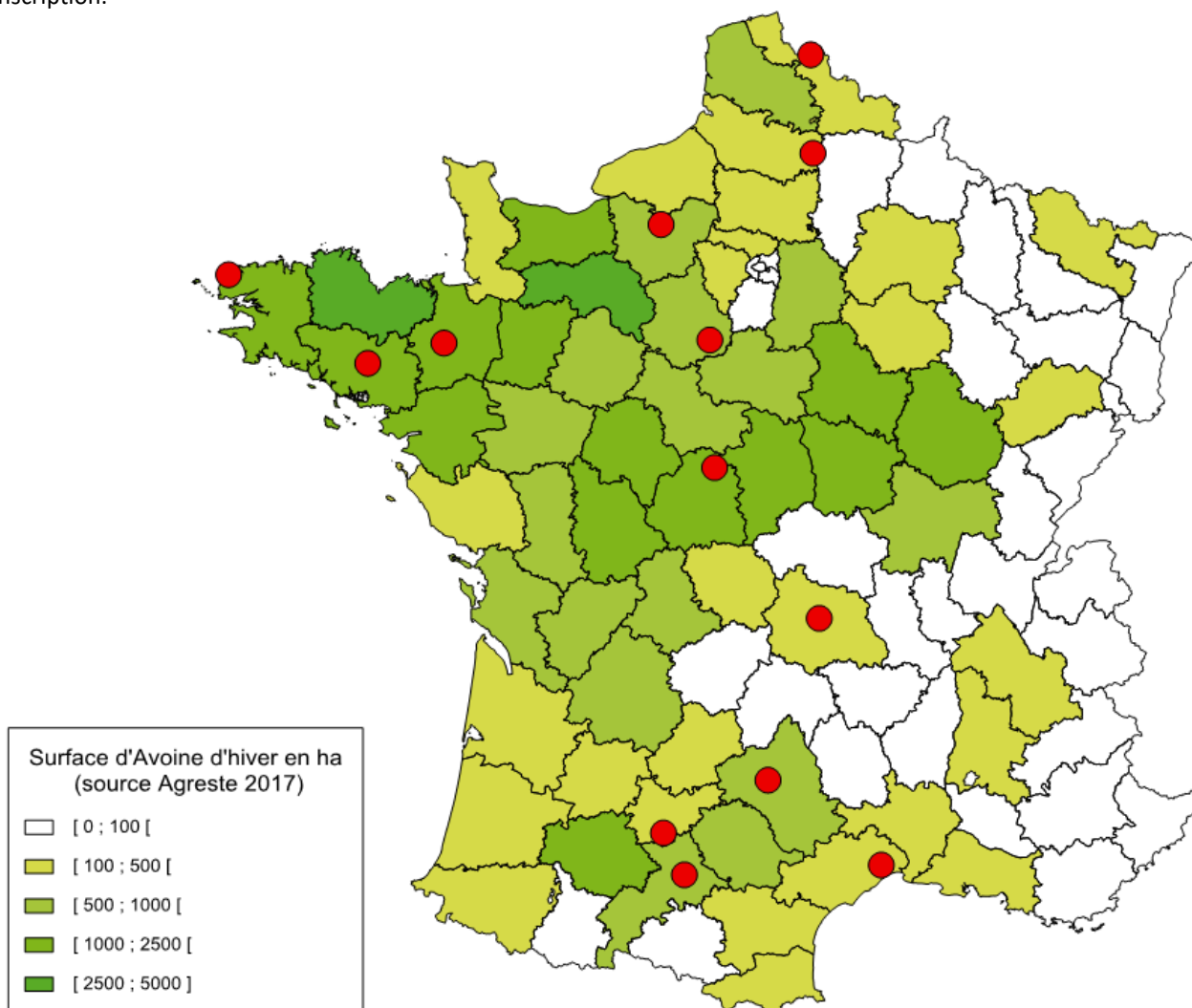
2 grands types de protocoles sont mis en place dans les essais VATE :

- Des essais où les variétés sont évaluées pour leur rendement en condition de conduite traitée fongicides et en conduite non traitée fongicides. Ces essais permettent d'évaluer le rendement et/ou un certain nombre de caractères (précocité, résistance à la verse et aux maladies...) et de fournir des échantillons pour l'appréciation de la valeur technologique.
- Des essais spécifiques permettant d'évaluer plus précisément la résistance aux principaux **bioagresseurs et autres facteurs de régularité du rendement** sont également mis en place.

Essais d'inscription et de post-inscription d'Avoine d'hiver

En Avoine le réseau d'inscription du CTPS et le réseau de post-inscription d'Arvalis sont fusionnés, les variétés sont donc présentes dans les mêmes essais. Pour l'inscription au CTPS seuls les résultats obtenus dans la modalité non-traitée sont pris en compte dans la cotation.

Les tableaux ci-après présentent les résultats des variétés en étude et des témoins du CTPS ainsi que les résultats des variétés en post-inscription.



Témoins officiels VATE

Récolte 2017

Rendement :

Technologie:

TIMOKO (noire) + UNE DE MAI (noire)

UNE DE MAI (noire)

Récolte 2018

Rendement :

Technologie:

TIMOKO (noire) + UNE DE MAI (noire) + VODKA (blanche)

UNE DE MAI (noire)

Essais bioagresseurs et autres facteurs de régularité du rendement

Caractères physiologiques :

- **Alternativité** : 2 essais/an.
- **Résistance à la verse** : 1 essai/an.

Caractères de Résistance aux bioagresseurs (essais au champ avec contamination artificielle pendant 2 ans) :

- **Rouille couronnée** : 1 essai/an.

Légendes

Productivité

Le rendement est exprimé à 15% de teneur en eau.

Caractères technologiques

<u>Couleur du grain</u>	Blanche / Jaune / Noire
<u>Finesse d'amande</u>	Note de 1 à 9 basée sur la valeur mesurée en laboratoire (uniquement sur variétés vêtues)
<u>PMG</u>	Note de 1 à 9 basée sur la valeur mesurée en laboratoire (1 : Faible, 9 : Elevé)
<u>Protéines</u>	Note de 1 à 9 basée sur la valeur mesurée en laboratoire (1 : Teneur faible, 9 : Teneur élevée)

Résistance aux Bioagresseurs et autres Facteurs de Régularité du Rendement

Alternativité	Précocité épiaison	Hauteur	Maladies et accidents climatiques
1 très hiver	4.5 très tardif	1 très courte	1 très sensible
2 hiver	5 tardif	2 très courte à courte	2 sensible
3 hiver à demi-hiver	5.5 demi-tardif	3 courte	3 sensible à assez sensible
4 demi-hiver	6 demi-tardif à demi-précoce	4 courte/assez courte	4 assez sensible
5 demi-hiver à demi-alternatif	6.5 demi-précoce	5 moyenne	5 assez sensible à peu sensible
6 demi-alternatif	7 précoce	6 moyenne à haute	6 peu sensible
7 alternatif	7.5 très précoce	7 haute	7 assez résistant
8 alternatif à printemps	8 ultra précoce	8 haute à très haute	8 assez résistant à résistant
9 printemps		9 très haute	9/R résistant
			T tolérant

Caractéristiques des nouvelles variétés d'Avoine d'Hiver

	Type variétal	Couleur du grain	Cotation rendement	Qualité technologique			Caractéristiques physiologiques				Résistances aux bioagresseurs	
			Cotation d'inscription (% témoins NT)	PMG	Protéines	Finesse d'amande	Alternativité	Précocité épiaison	Hauteur	Résistance Verse	Oïdium*	Rouille couronnée*
RGT Black Haras	Lignée	Noire	112.8	7	5	4	4	6.5	4.5	5	6	7

Entre parenthèses () : note à confirmer, établie sur un nombre de données réduit

Tiret - : caractère non-évalué ou note non-publiée faute de données suffisantes

* : attention aux risques de contournements

Témoins utilisés pour la cotation officielle des variétés :

NT

2017 Timoko + Une de Mai

2018 Timoko + Une de Mai + Vodka

Résultats

Afin de faciliter la lecture et la comparaison des variétés entre-elles les résultats de rendement annuel et pluriannuel qui suivent sont exprimés en pourcentage de la moyenne générale des variétés proposées à l'inscription et des témoins de rendement et de qualité technologique communs aux 2 années d'essais considérées.

Variété	Statut	Couleur	Type	Rendement traité					
				2017		2018		Moyenne	
				9 essais		9 essais			
q/ha	%MG	q/ha	%MG	q/ha	%MG				
Vodka	T	B	LI	83.8	104%	85.2	109%	84.5	106%
RGT Black Haras		N	LI	81.1	100%	77.8	100%	79.4	100%
KWS Snowbird	Post	B	LI	80.8	100%	77.1	99%	79.0	99%
Timoko	T	N	LI	79.4	98%	78.4	100%	78.9	99%
RGT Black Pearl	Post	N	LI	80.5	99%	77.0	99%	78.7	99%
Une de Mai	T	N	LI	80.0	99%	72.5	93%	76.2	96%

Variété	Statut	Couleur	Type	Rendement non traité					
				2017		2018		Moyenne	
				10 essais		10 essais			
q/ha	%MG	q/ha	%MG	q/ha	%MG				
RGT Black Haras		N	LI	81.2	108%	72.7	107%	76.9	107%
Vodka	T	B	LI	74.3	99%	70.3	103%	72.3	101%
KWS Snowbird	Post	B	LI	75.1	100%	68.2	100%	71.7	100%
Timoko	T	N	LI	74.5	99%	67.7	99%	71.1	99%
RGT Black Pearl	Post	N	LI	72.4	96%	66.1	97%	69.3	97%
Une de Mai	T	N	LI	72.7	97%	64.4	94%	68.6	96%

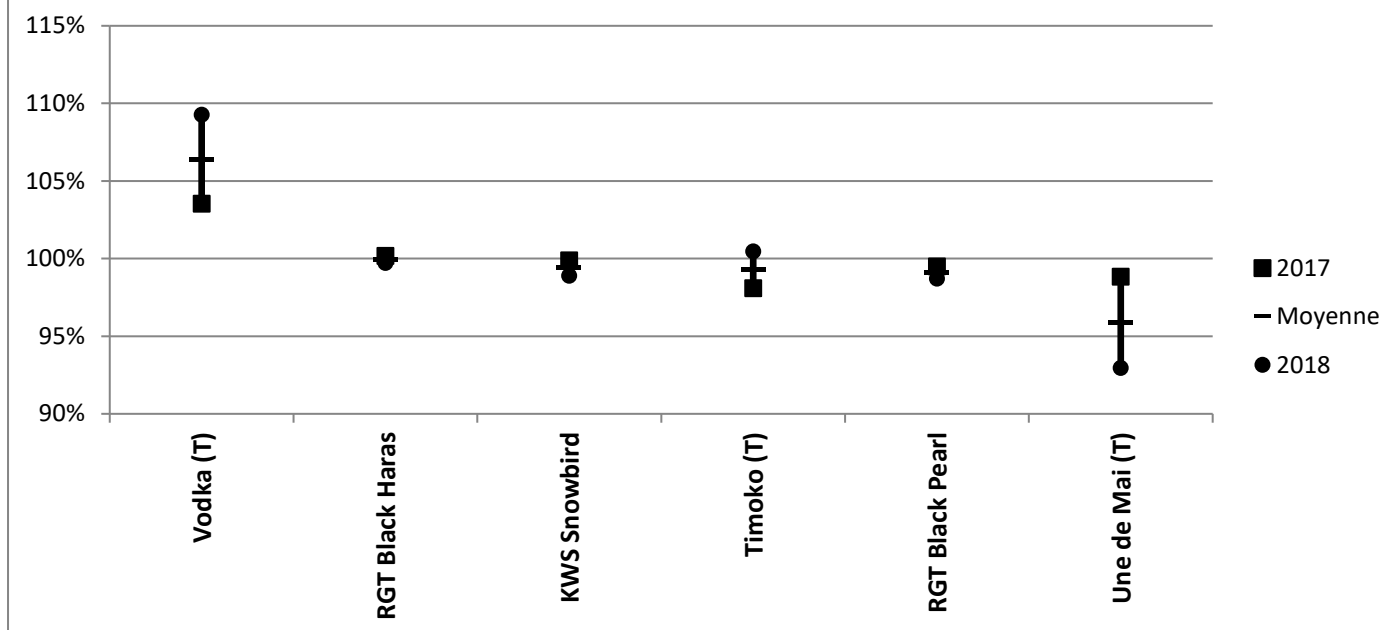
T : témoin, voir liste en début de chapitre, **Post** : variété implantée dans le cadre de la post-inscription

B : blanche, **N** : noire

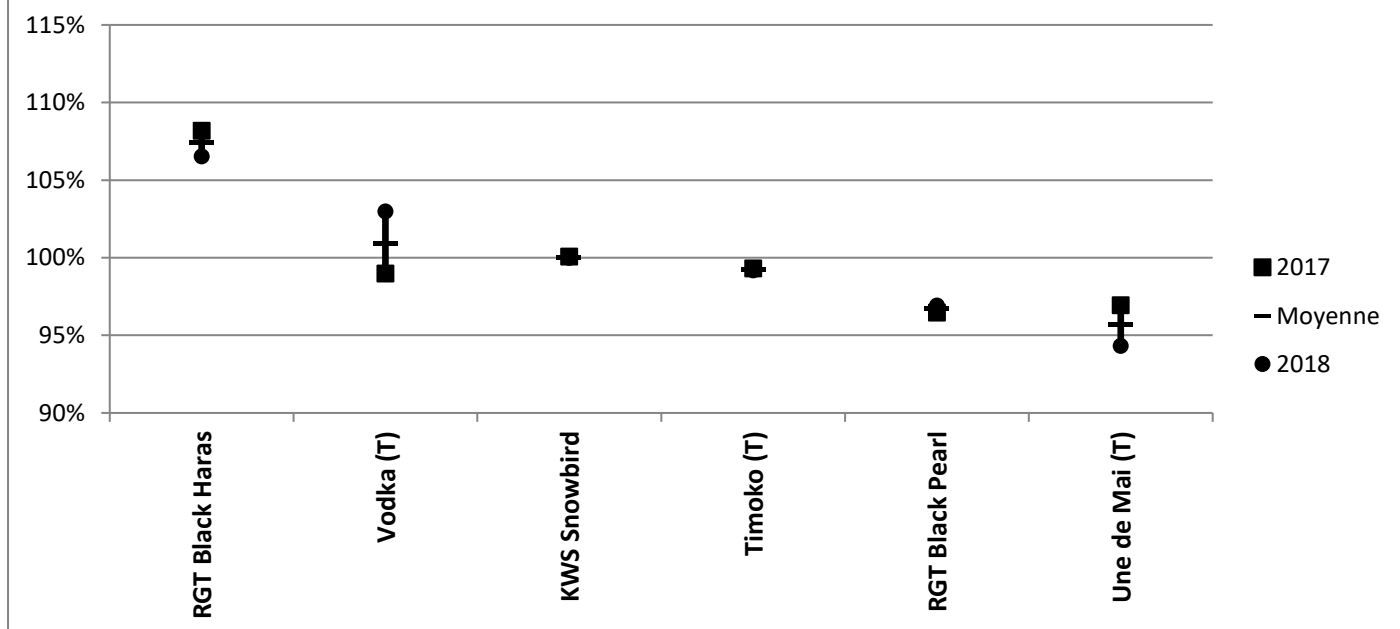
HYB : hybride, **LI** : lignée

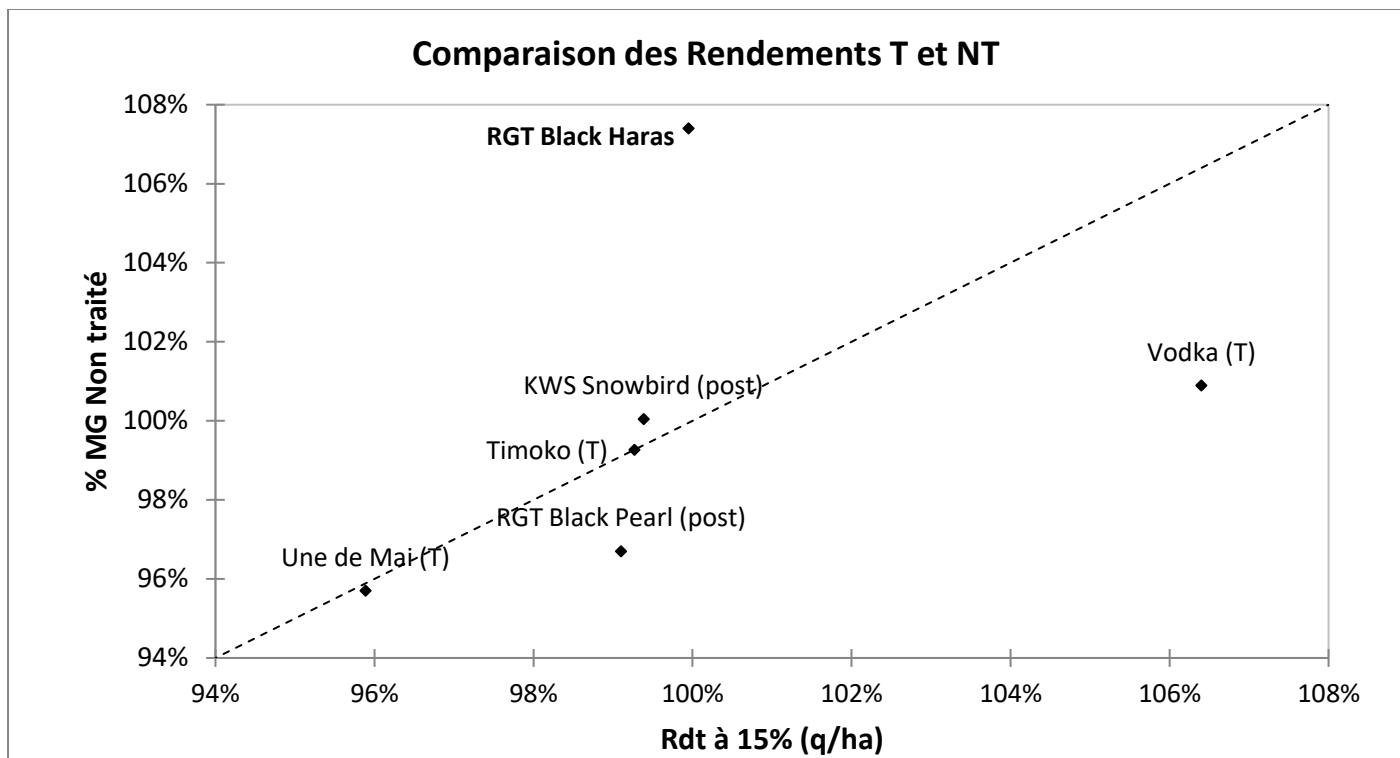
%MG : pourcentage de la moyenne générale des variétés proposées à l'inscription et des témoins (rendement, qualité technologique) communs aux 2 années d'essais considérées

Régularité du rendement traité (en % de la moyenne générale)



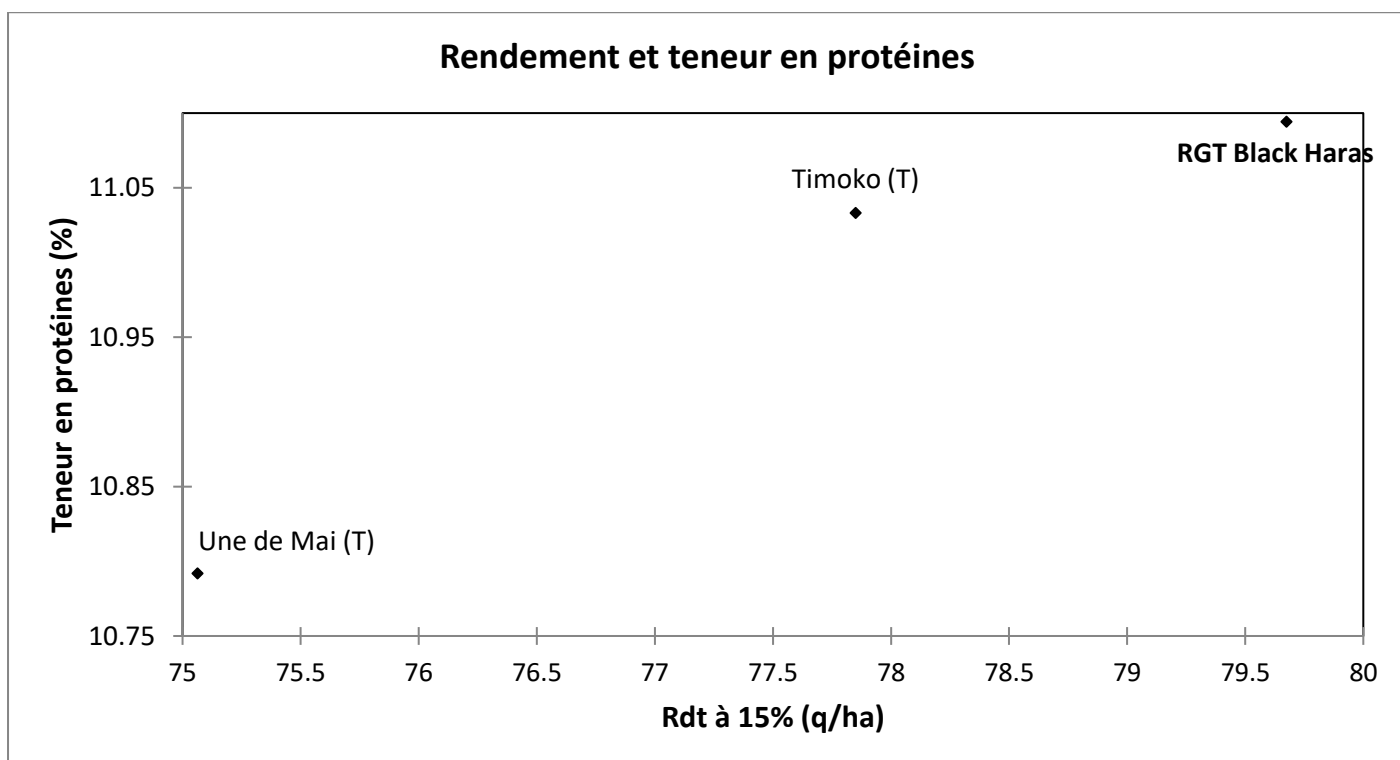
Régularité du rendement non traité (en % de la moyenne générale)





Commentaire

Les variétés se situant au-dessus de la bissectrice se distinguent par un meilleur comportement relatif en condition non traitée fongicide qu'en condition traitée fongicide.



Commentaire

La teneur en protéines a été mesurée sur 14 essais en conduite traitée sur 2 ans, ce graphique présente la moyenne des rendements et des teneurs en protéines obtenus sur ces essais. Seuls les témoins communs aux 2 années sont présents dans ce graphique.

Annexe :

Résumé des règles d'inscription VATE

Evaluation de la Valeur Agronomique Technologique et Environnementale (VATE) des nouvelles variétés à l'inscription au Catalogue Français



Groupe d'Étude et de contrôle
des Variétés Et des Semences



Avoine d'hiver et Avoine de printemps

Pour être proposée à l'inscription sur la *liste A* du catalogue français, une nouvelle variété doit remplir les trois conditions suivantes :

1. Être reconnue Distincte, Homogène et Stable. La DHS permet de garantir l'identité de la variété, elle est la base de la protection des droits de l'obteneur et de la certification des semences.
2. Apporter une amélioration de valeur agronomique ou d'utilisation, amélioration jugée dans les épreuves VATE.
3. Être désignée par une dénomination approuvée conformément aux règles applicables.

L'inscription d'une variété est décidée par le Ministère de l'Agriculture après avis du CTPS sur la base des synthèses présentées par le GEVES.

Les études VATE permettent de décrire la **valeur culturelle** de la variété dans les principaux contextes pédoclimatiques qu'elle rencontrera en France ainsi que la **valeur d'usage** des produits de récolte issus de la variété. Dans l'objectif de limiter les impacts négatifs des productions agricoles sur **l'environnement**, une attention particulière est apportée à l'adaptation de la variété aux conditions environnementales et de culture, à leur efficacité vis-à-vis de l'eau et de l'azote, ainsi qu'à leur résistance aux bioagresseurs.

Pour être proposée à l'inscription, la variété nouvelle doit apporter un progrès par rapport aux variétés actuelles : elle est donc comparée à des témoins références du marché. La variété est étudiée pendant 2 années, parfois 3.

L'inscription au catalogue français permet à l'ensemble de la filière, de disposer dès le lancement de la variété en France de références partagées, acquises sur 2 campagnes.

Le Dispositif expérimental des études VATE :

Les essais variétés

Le réseau d'essais CTPS Avoine est **fusionné avec le réseau de post-inscription d'ARVALIS**. Les essais comprennent donc à la fois les variétés en cours d'inscription (année 1 et année 2) et des variétés inscrites.

Le réseau **Avoines d'Hiver** comporte 13 essais.

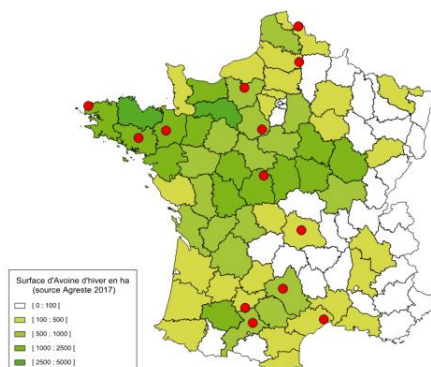
Le réseau **Avoines de Printemps** comporte 10 essais.

Les variétés sont testées dans les modalités suivantes :

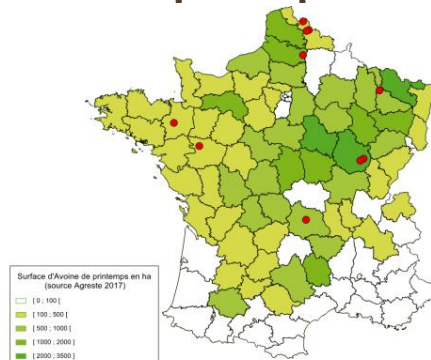
- un niveau sans traitement fongicide, utilisé pour l'inscription
- un niveau traité fongicide avec une protection optimale pour les analyses technologiques et la post-inscription.

Ces essais permettent d'évaluer le rendement ainsi qu'un certain nombre de caractères, (précocité, verse, maladies...) et de fournir des échantillons pour **l'appréciation de la valeur technologique** (8 échantillons analysés par an).

Réseau Avoines d'hiver



Réseau Avoines de printemps



Les essais sont réalisés par les partenaires du réseau CTPS : sélectionneurs (UFS), INRA, ARVALIS, le GEVES et des coopératives.

Des essais variétés spécifiques

Des essais spécifiques sont conduits pour évaluer les caractères suivants :

Caractères physiologiques :

Alternativité (Avoines hiver) : implantation au champ, 2 essais/an.

Résistance à la verse : 1 essai/an.

Caractères de résistance aux bioagresseurs

Rouille couronnée (Avoines Hiver et Printemps) : 1 essai avec *contamination artificielle* par an (GEVES)

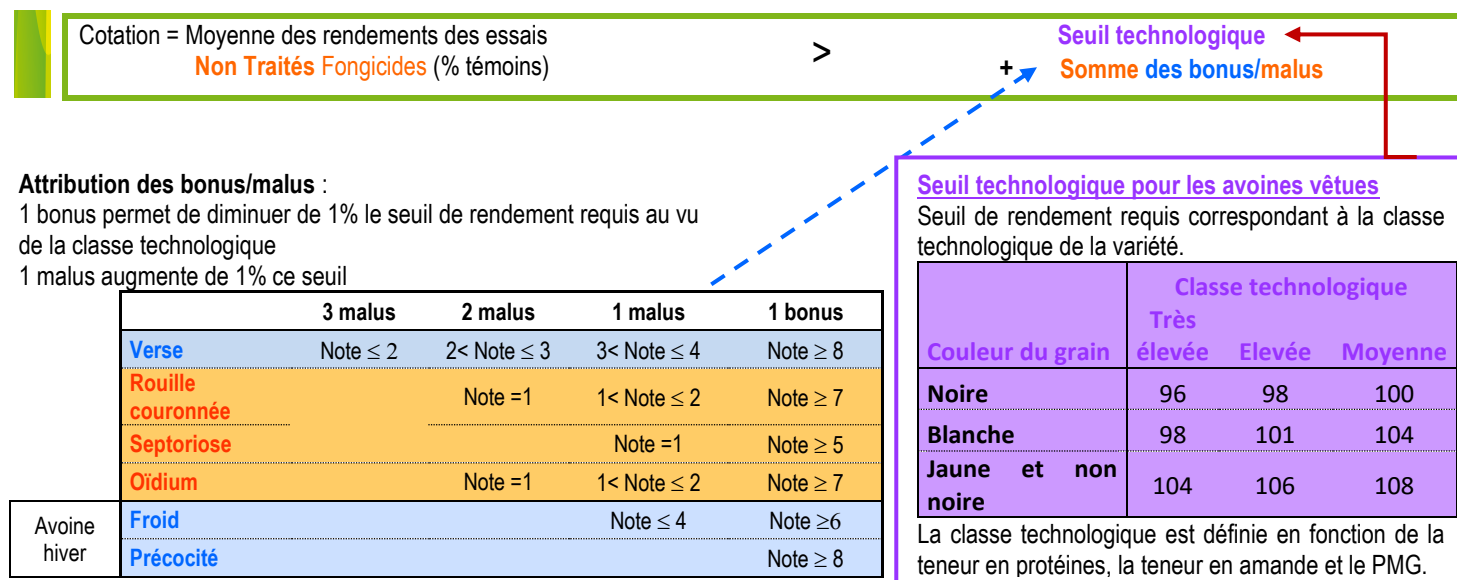
Les caractères évalués :

Le rendement	Valeur technologique	Caractéristiques physiologiques et autres	Les résistances aux bioagresseurs
Rendement dans les essais non traités fongicides .	Avoine vêtue <ul style="list-style-type: none"> - Teneur en protéines - Finesse d'amande - Poids de Mille Grains (PMG) - Couleur du grain Avoine nue <ul style="list-style-type: none"> - Teneur en protéines - Poids de Mille Grains (PMG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Alternativité (avoines hiver) - Précocité d'épiaison - Hauteur - Résistance à la verse - Résistance au froid (avoines hiver) 	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance à la rouille couronnée - Résistance à la septoriose (<i>Stagonospora avenae</i>) - Résistance à l'oïdium
Le rendement est exprimé en % des variétés témoins.		Les notations réalisées dans les essais sont traduites en cotations de résistance (1 = très sensible ; 9 = résistant) comparables d'une année à l'autre	

Jugement des variétés :

Admission VATE :

La décision d'admission VATE est prise en fonction de son rendement, de sa valeur technologique, de la couleur de son grain et de ses caractéristiques vis-à-vis des facteurs biotiques et abiotiques.



Pour **les avoines nues**, il n'y a pas de seuil de rendement. L'appréciation de la variété est soumise à l'attention des experts de la section

Les épreuves VATE, décrites dans le règlement technique d'inscription, **ne sont pas figées dans le temps** : les dispositifs d'étude et règles d'admission évoluent régulièrement et de manière progressive en fonction des besoins des utilisateurs et des consommateurs ainsi que des avancées méthodologiques.

Pour en savoir plus :

Les références acquises pendant les années d'inscription des **variétés inscrites sont publiées sur le site du GEVES**. Ces informations sont reprises par ARVALIS-Institut du Végétal qui les enrichit avec les données de post-inscription.

Pour les règles d'inscription, le seul document de référence est le **règlement technique d'examen** homologué par arrêté ministériel du Ministère chargé de l'Agriculture.

Les documents de demande d'inscription sont téléchargeables sur le site du GEVES.

Contacts :

Fabien Masson, Secrétaire Technique par intérim de la Section CTPS Céréales à paille : fabien.masson@geves.fr
 Louis-Marin Bossuet, Responsable VATE : louis-marin.bossuet@geves.fr
 Christelle Godin, Responsable DHS Céréales à paille : christelle.godin@geves.fr
 Jean-Philippe Maigniel, Responsable Bioagresseurs Céréales à paille : jean-philippe.maigniel@geves.fr

© GEVES
 Mai 2017
 Tous droits réservés